

SÉANCE DU 26 AVRIL 2019

● **Correspondances.**

- La Sous-préfecture de Chinon nous informe que le comité des Fêtes d'Avon les Roches a déposé une déclaration de dissolution le 25 mars 2019.
- Le locataire du logement communal du « 21 rue de Feunet » a donné son préavis pour le 11 juillet 2019, et demande à le réduire au 1^{er} juin 2019 : le Conseil Municipal refuse.

● **Site internet d'Avon les Roches.**

Le Maire présente le devis de l'entreprise « Courant alternatif », représentée par l'Avonnais Jean-Baptiste GUILLARD, pour la création d'un site internet. Le coût est de 2160 € TTC avec l'adhésion à OVH et la maintenance d'un an comprises. Ensuite, les frais de maintenance seront de 516 € TTC par an. Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

● **Menuiserie des salles associative et polyvalente.**

Le Maire présente les devis des entreprises GARAND et FOUGERAY pour la fourniture et pose de fenêtres et volets à la salle associative, et d'une porte + 2 chassis dans la cuisine de la salle polyvalente.

- FOUGERAY 10 817.50 € HT
- GARAND 11 972.00 € HT

Après délibération, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise FOUGERAY.

● **Projet de lotissement communal.**

Le Maire présente les différentes possibilités pour la création du lotissement situé derrière l'école.

- Soit acquérir le terrain et le mettre à disposition de Val Touraine Habitat qui aura à sa charge l'intégralité des travaux, viabilisation et bornage : mais parc locatif, pas d'accession à la propriété.
- Soit contacter un aménageur foncier qui aura à sa charge l'acquisition du terrain, l'intégralité des travaux, viabilisation et bornage, puis vendra chaque parcelle constructible aux particuliers.
- Soit la commune aura à sa charge l'acquisition du terrain, l'intégralité des travaux, viabilisation et bornage, puis vendra chaque parcelle constructible aux particuliers.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse la 1^{ère} proposition, autorise le Maire à contacter des aménageurs, et souhaite une estimation du coût des VRD et viabilisations du lotissement. Il est aussi demandé de consulter un autre architecte pour mettre en concurrence leurs honoraires.

● **Programme de voirie 2019.**

Le Maire propose le programme de voirie retenu par la commission municipale pour cette année : la Maison Neuve, la Pointe, les Noraies, la Roctrie, le Puy Chauveau, la Dordonnière, les Roches Tranchelion, la Jolivière. Les devis des entreprises consultées sont les suivants :

- EUROVIA 125 620.28 €
- CMB 141 602.80 €
- VERNAT 122 056.75 €
- HEGRON 124 481.60 € (remblai accotements compris)

Après délibération, l'entreprise HEGRON est retenue pour le programme de voirie 2019.

Une grille entre le ralentisseur et le trottoir sera posée au 19 rue de Feunet, pour faciliter l'accès de certains véhicules à la propriété.

- **Questions diverses.**

- Aménagement de la cour de l'église : tous les lots de l'appel d'offres sont pourvus sauf le lot n° 4 dont un nouveau descriptif sera fourni aux entreprises.
- Suite à l'incendie de la hotte de cuisine du bar des lavoirs, un devis de l'entreprise MORIN est fourni pour la déclaration de sinistre à l'assurance. Le Maire propose d'acheter une hotte semi-professionnelle, et de régler la différence avec le remboursement de la valeur de la hotte d'origine estimée par l'assureur de Mme Rondeau.
- Le toit du puits situé Rue de la Poste a été rénové gracieusement par un apprenti de l'entreprise Narbonne. Il est nécessaire de poser une grille de protection.
- Entourage des points de collecte des conteneurs d'ordures ménagères : il est décidé d'installer un entourage bois (comme à Panzoult) dans le centre-bourg, et de la brande ou ganivelle dans le reste de la commune.
- Le Maire informe le Conseil qu'un devis d'entretien du C15 s'élève à 1 173.60 € + 2 pneus à changer : avis favorable.